Document generated on 07/18/2025 10:43 a.m.

Sociologie et sociétés

# Fonctionnement des organismes subventionnant la recherche
# How Research-Funding Bodies Work

Andrée LAJOIE

Volume 19, Number 2, octobre 1987

Nouvelles trajectoires sociologiques

URI: https://id.erudit.org/iderudit/001403ar
DOI: https://doi.org/10.7202/001403ar

See table of contents

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (print)
1492-1375 (digital)

Explore this journal

Cite this article

LAJOIE, A. (1987). Fonctionnement des organismes subventionnant la recherche. *Sociologie et sociétés*, *19*(2), 166–168. https://doi.org/10.7202/001403ar

Tous droits réservés © Les Presses de l'Université de Montréal, 1987

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

## Fonctionnement des organismes subventionnant la recherche

ANDRÉE LAJOIE

Toutes les questions posées par *Sociologie et sociétés* sont intéressantes, mais l'espace alloué et le délai imparti m'amènent à en privilégier deux: le modèle de référence et le système d'évaluation.

2. Le projet est composé de quatre phases: phase 1, écrire à toutes les universités; phase 2, contacter et inventorier toutes les personnes qui ont déjà enseigné dans le domaine des études féministes dans une université canadienne; phase 3, sélectionner un échantillon de 100 répondants de la population totale et faire une entrevue téléphonique; phase 4, interviewer les 20 personnes dont l'influence a été la plus marquante.

3. Consulter le rapport annuel du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, 1986-1987.

## 1 — *Modèle dominant*

Il me paraît exact que nous soyons confrontés à un modèle dominant, mais je ne crois pas que ce soit celui des sciences sociales. Le modèle auquel je réfère me paraît importé des sciences naturelles qui regroupent également, au sens où je l'entends ici, le génie et les sciences biologiques. Ce modèle est matérialisé par les objectifs des programmes de recherche, notamment F.C.A.R., et accentué de façon indirecte et occulte par les formes qu'imposent les formulaires de demande de subvention.

Les objectifs imposés visent le travail en équipe et la formation de chercheurs. Il s'agit là, à mon avis, de modalités du processus de recherche transposées du domaine des sciences naturelles — où elles s'imposent obligatoirement en raison de contraintes techniques — à celui des sciences sociales, où elles ne sont pas nécessairement opérantes.

Dans les sciences naturelles, le travail en équipe est une nécessité découlant du coût des équipements. Au prix qu'il en coûte aujourd'hui pour monter un laboratoire en physique ou même en biologie, il va de soi que la rentabilité exige que l'investissement serve à plus d'un chercheur: d'où la nécessité de former des équipes œuvrant au sein d'une même problématique, définie autour des équipements requis.

Ce genre de contrainte est pratiquement inexistant en sciences sociales, où les quelques équipements techniques utiles: ordinateurs, traitement de textes, matériel audiovisuel, sont suffisamment polyvalents pour n'avoir aucun effet sur le choix des orientations de recherche. On serait même porté à dire que les contraintes n'existeraient pas, de toutes façons, *faute* d'équipements, polyvalents ou non. Car, curieusement, le modèle dominant ne s'applique plus quand il s'agirait de nous fournir des équipements... Il suffit de voir comment les ordinateurs personnels sont financés: rarement et difficilement par les fonds de recherche, mais par les professeurs eux-mêmes. A-t-on jamais vu un chercheur en sciences biomédicales se faire offrir une déduction d'impôt pour équiper à ses frais son laboratoire d'une S.M.A. 20? Deux poids, deux mesures: et l'on sait bien que la définition des poids et mesures relève, par nature, des sciences naturelles...

En l'absence de ces contraintes, le travail en équipe se présente non pas comme un impératif catégorique, mais comme un choix parmi d'autres. J'y trouve personnellement l'avantage de la stimulation intellectuelle et je l'ai, plus souvent qu'autrement, privilégié. Mais j'estime que les collègues qui ne le choisissent pas peuvent avoir pour cela d'excellentes raisons liées à leur domaine de recherche ou à leur mode personnel de travail. Il n'y a pas lieu de les pénaliser pour autant, mais je serais portée à croire que leurs possibilités d'obtenir des fonds sont presque réduites à néant de ce fait, à cause du modèle dominant.

Quant à la formation de chercheurs, elle constitue aussi un objectif louable en soi, mais son utilité varie selon les disciplines. Par ailleurs les modalités que lui imposent les règlements de certains fonds sont parfois dysfonctionnelles par rapport à leurs objectifs même.

Il s'agit là encore une fois d'impératifs catégoriques définis sans la participation des disciplines touchées et importées du secteur des sciences naturelles. Il est certes important, dans une société en voie de développement industriel et technologique, de former des chercheurs pour l'industrie, et la formation acquise dans les laboratoires universitaires trouve sans doute là une grande utilité sociale.

Cela est également vrai pour les sciences sociales et le droit, mais à un degré moindre: beaucoup d'économistes, de travailleurs sociaux, de psychologues, de criminologues, de juristes pourront exercer leur profession sans mettre en œuvre des habiletés spécifiques à la recherche. Ce n'est pas dire que la formation de chercheurs soit inutile dans ces domaines professionnalisés, au contraire. Mais elle y comble un besoin social plus spécialisé. Le produit brut de la recherche, les textes mêmes qui en rendent compte, ont par ailleurs en eux-mêmes une très grande utilité sociale dans ces disciplines et cette utilité sociale ne dépend pas du fait que ces projets de recherche aient servi de moyen de formation pour de futurs chercheurs: c'est la qualité intrinsèque du projet, la contribution à l'avancement des connaissances, rapidement intégrées par les praticiens du champ professionnel, qui comptent, entre autres, à cet égard.

Les modalités imposées à l'organisation de la recherche, dans sa dimension formation de chercheurs, accentue encore cette distorsion dysfonctionnelle, en tout cas à mon avis pour ce qui concerne le droit.

On privilégie en effet non seulement les projets réalisés avec le concours d'étudiants gradués, mais les projets qui encadrent des étudiants dont les sujets de thèse ou de mémoire sont intégrés

à l'objet de la recherche. Encore une fois, il s'agit sans doute là d'une contrainte impérative en sciences naturelles où l'étudiant ne peut littéralement pas accomplir les expériences nécessaires à son mémoire ou à sa thèse sans compter sur le laboratoire, déjà équipé, d'un groupe de professeurs au projet desquels il doit, par conséquent, s'intégrer.

Il va sans dire que ces contraintes n'existent pas la plupart du temps en sciences sociales, ni en droit, où il suffit que la compatibilité s'établisse entre le domaine de compétence d'un professeur et la nature du projet de l'étudiant.

Pourtant, le professeur qui veut obtenir une subvention d'équipe FCAR sera amené à orienter les étudiants dans le sens de son propre projet. Ce n'est pas nécessairement mauvais: l'étudiant y gagnera en cohérence entre son travail et son mémoire, et les professeurs eux-mêmes seront moins dispersés.

Mais ces avantages réels doivent être évalués en rapport avec leur contrepartie. D'une part, l'étudiant perd une certaine liberté de choix par rapport à son domaine de spécialisation — ou bien il part dans une université hors Québec et c'est le professeur et le département qui perdent un étudiant. D'autre part, il n'est pas certain que la formation d'une concentration de chercheurs dans un domaine donné, étroitement spécialisé par définition, et leur arrivée en bloc sur le marché du travail, au terme du projet et de leurs études, soit un objectif à poursuivre dans l'intérêt des chercheurs ainsi formés et de la société qui les accueille. La saturation est en effet rapide pour les spécialistes d'un domaine de pointe, à un moment déterminé de la conjoncture d'un pays de la taille du Québec ou même du Canada.

Pour conclure ce premier point, je dirai que le travail en équipe et la formation de chercheurs selon les modalités décrites sont des objectifs louables en eux-mêmes, mais secondaires par rapport à la qualité de la recherche elle-même, à la production de connaissances. Préférer les premiers à la seconde, imposer un modèle qui privilégie les modalités et les retombées de la recherche, au détriment de sa finalité propre, c'est, à mon avis, confondre l'accessoire avec le principal.

## 2 — *Système d'évaluation*

L'adage éculé veut que le *peer system* soit le pire système... Il serait vrai, cet adage, s'il y avait un système de rechange qui soit «moins pire» que le *peer*... Peut-on ainsi qualifier sa variante dite système «ouvert»?

Je serais portée à croire que oui. D'abord par tempérament, je me méfie des procédés secrets que l'on ne peut justifier et je ne suis pas portée à présumer de justifications lorsqu'on ne m'en fournit pas. Or, il me semble que la saine critique des idées n'a pas besoin d'être dissimulée: au contraire, les évaluations scientifiques me paraissent, par nature, devoir passer par la discussion, la confrontation des idées, toutes conditions difficiles à réaliser par des processus occultes.

Personnellement, je ne refuse jamais qu'on dévoile mon identité lorsque j'évalue un projet de recherche et les circonstances qui m'amèneraient à vouloir la cacher me sembleraient indiquer, au départ, la possibilité d'un conflit d'intérêts. En général, les raisons qui conduisent un évaluateur à cacher son identité devraient probablement plutôt l'encourager à se récuser comme évaluateur du projet en question...

On me rétorquera sans doute que, même sans être en conflit d'intérêts, on peut ne pas vouloir faire savoir aux chers collègues tout le mal que l'on pense de leur travail. Je n'ignore pas par ailleurs que le courage moral soit parmi les choses les moins bien partagées du monde: pourquoi le courage intellectuel serait-il, dans ces circonstances, la chose la mieux partagée du monde universitaire? On risque alors de n'avoir accès qu'aux évaluations de nos collègues courageux, et il n'est pas dit qu'ils soient plus compétents que les autres: le *peer* système, vous dis-je!

Je le voudrais «pire» encore, pourtant. Car s'il fallait le modifier, ma proposition irait dans le sens de rendre le système d'évaluation non seulement parfaitement ouvert, mais contradictoire, avec possibilité pour l'évalué de répondre, oralement ou par écrit, aux critiques de l'évaluateur. Le respect de l'équité procédurale, quoi, où personne n'est condamné sans avoir été entendu, ni avoir pu se défendre...

Les lecteurs de *Sociologie et sociétés*, qui ne sont pas juristes par définition, vont trouver que je «judiciarise» le processus, probablement par déformation professionnelle. Tant qu'il ne s'agira que de mes vœux pieux, ils n'auront rien à craindre. Mais il n'est pas improbable que

l'évolution du droit constitutionnel et administratif, par l'application de la *Charte canadienne des droits et libertés*, et l'extension du contrôle judiciaire aux décisions même purement administratives, nous amènent éventuellement là où je souhaite nous trouver: dans un forum ouvert et *structurellement* équitable en matière d'attribution de fonds de recherche.

Je sais qu'une telle possibilité de réponse alourdirait le processus, mais elle écarterait des tables d'évaluation le *pire du système*: la possibilité de l'arbitraire, qui n'est pas la qualité recherchée dans ce genre d'arbitrage.